

	QUAND	Actions à mener	Acteurs	
Enseignants affectés en EPLEFPA				
<p>Vivier 1 : Agents justifiant de 6 années de détachement dans un statut d'emplois de direction d'établissement y compris lorsqu'ils ont été réintégrés dans leur corps d'origine pour exercer au sein d'un EPLEFPA des fonctions d'enseignement et d'éducation</p> <p>Vivier 2a : - agents détachés depuis moins de 6 ans dans un statut d'emplois de direction d'établissement mais justifiant de l'exercice de 8 années dans une ou plusieurs fonctions définies à l'annexe 2 - directeurs ou directeurs adjoints d'EPLEFPA n'ayant pas été détachés sous statut d'emplois - directeurs d'exploitation agricole, directeurs d'atelier technologique, directeurs de centre de formation ou faisant fonction de directeur ou de directeur adjoint</p> <p>Vivier 3 : agents dans les situations précitées et ayant atteint le 6ème échelon de la HC</p>	Du jeudi 12 décembre 2018 au vendredi 17 janvier 2019	Constitution du dossier de candidature	Candidats (viviers1 et 2a)	
	Vendredi 17 janvier 2019	Date limite de dépôt du dossier de candidature complet au DRAAF-SRFD/DAAF-SFD		SRFD/DRAAF
		Date limite de transmission par mail du dépôt de candidature au BE2FR		
	Du lundi 21 janvier au lundi 18 février 2019	Vérification des candidatures et certification de la fiche de carrière	SRFD/DRAAF	
		Définition des avis et rédaction des appréciations		
		Avis sur les agents éligibles au 3ème vivier		
		Communication des avis et appréciations aux agents (seulement les avis défavorables pour le 3ème vivier)		
Etablissement des listes récapitulatives des agents candidats				
Lundi 18 février 2019	Date limite de transmission au BE2FR des dossiers de candidature et des listes récapitulatives			
<p>Vivier 2b : CPE, PLPA et PCEA n'ayant jamais exercé de fonction au sein d'une équipe de direction, ayant atteint le 3ème échelon de la hors-classe et exercé pendant 8 ans au moins une ou plusieurs fonctions figurant à l'annexe 2</p> <p>Vivier 3 : CPE, PLPA et PCEA exerçant des fonctions d'enseignement ou d'éducation n'ayant jamais exercé de fonction au sein d'une équipe de direction et ayant atteint le 6ème échelon de la HC</p>	Du jeudi 12 décembre 2018 au vendredi 17 janvier 2019	Constitution du dossier de candidature par le candidat pour le vivier 2	Candidats vivier 2b	
	Vendredi 17 janvier 2019	Date limite de dépôt du dossier de candidature complet au directeur de l'EPLEFPA (5)		SRFD/DRAAF
		Date limite de transmission par mail du dépôt de candidature au BE2FR		
	Du lundi 21 janvier au lundi 18 février 2019	Vérification des candidatures et certification de la fiche de carrière	Chefs d'établissement	
		Définition des avis et rédaction des appréciations		
		Avis sur les agents éligibles au 3ème vivier		
		Communication des avis et appréciations aux agents (seulement les avis défavorables pour le 3ème vivier)		
		Etablissement des listes récapitulatives des agents candidats		
	Lundi 18 février 2019	Date limite de transmission au SRFD des dossiers et des listes récapitulatives		
	Du mardi 19 février au vendredi 22 mars 2019	Contrôle des fiches de carrière et validation des avis des chefs d'établissement	SRFD/DRAAF	
Etablissement des listes récapitulatives des agents candidats par corps et par établissement				
Le vendredi 22 mars 2019	Date limite de transmission des dossiers et des listes récapitulatives au BE2FR			
Enseignants affectés en lycée maritime				
<p>Vivier 2a : directeurs et directeurs-adjoints des lycées d'enseignement maritime ayant exercé cette fonction pendant 8 ans au moins en qualité d'inspecteur des affaires maritimes ou en détachement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat pour exercer ces fonctions</p>	Du jeudi 12 décembre 2018 au vendredi 17 janvier 2019	Constitution du dossier de candidature par le candidat	Candidats vivier 2a	
	Vendredi 17 janvier 2019	Date limite de dépôt du dossier de candidature complet au bureau GM2 du MTES		Bureau GM2 du MTES
	Vendredi 17 janvier 2019	Date limite de transmission par mail du dépôt de candidature au BE2FR		
	Du lundi 21 janvier au lundi 18 février 2019	Vérification des candidatures et certification de la fiche de carrière	Bureau GM2 du MTES	
		Définition des avis et rédaction des appréciations		
		Avis sur les agents éligibles au 3ème vivier		
		Communication des avis et appréciations aux agents (seulement les avis défavorables pour le 3ème vivier)		
		Etablissement des listes récapitulatives des agents candidats		
Le lundi 18 février 2019	date limite de transmission au BE2FR des dossiers de candidature et des listes récapitulatives			

	QUAND	Actions à mener	Acteurs
<p>Vivier 2b: CPE, PLPA et PCEA n'ayant jamais exercé de fonction au sein d'une équipe de direction, ayant atteint le 3ème échelon de la hors-classe et ayant exercé pendant 8 ans au moins une ou plusieurs fonctions figurant à l'annexe 2</p> <p>Vivier 3 : CPE, PLPA et PCEA exerçant des fonctions d'enseignement ou d'éducation en lycée d'enseignement maritime et qui ont atteint le 6ème échelon de la hors-classe</p>	Du jeudi 12 décembre 2018 au vendredi 17 janvier 2019	Constitution du dossier de candidature par le candidat	Candidats vivier 2b
	Vendredi 17 janvier 2019	Date limite de dépôt du dossier de candidature complet au directeur du lycée d'enseignement maritime	
	Vendredi 17 janvier 2019	Date limite de transmission par mail du dépôt de candidature au BE2FR	
	Du lundi 21 janvier au lundi 18 février 2019	Vérification des candidatures et certification de la fiche de carrière	Directeur du lycée d'enseignement maritime
		Définition des avis et rédaction des appréciations	
		Avis sur les agents éligibles au 3ème vivier	
		Communication des avis et appréciations aux agents (seulement les avis défavorables pour le 3ème vivier)	
		Etablissement des listes récapitulatives des agents candidats	
	Lundi 18 février 2019	Date limite de transmission au bureau GM2 du MTES des dossiers de candidatures et des listes récapitulatives	Bureau GM2 du MTES
	Du mardi 19 février au vendredi 22 mars 2019	Contrôle des fiches de carrière et validation des avis des chefs d'établissement	
Etablissement des listes récapitulatives des agents candidats par corps et par établissement			
Vendredi 22 mars 2019	Date limite de transmission des dossiers et des listes récapitulatives au BE2FR		
Enseignants et CPE détachés sur un emploi d'inspecteur			
<p>Vivier 1 : inspecteurs de l'enseignement agricole</p>	Du jeudi 12 décembre 2018 au vendredi 17 janvier 2019	Constitution du dossier de candidature par le candidat	Candidats vivier 1
	Vendredi 17 janvier 2019	Date limite de dépôt du dossier de candidature complet au doyen de l'IEA	
	Vendredi 17 janvier 2019	Date limite de transmission par mail du dépôt de candidature au BE2FR	
	Du lundi 21 janvier au lundi 18 février 2019	Vérification des candidatures et certification de la fiche de carrière	Doyen de l'inspection
		Définition des avis et rédaction des appréciations	
		Avis sur les agents éligibles au 3ème vivier	
		Communication des avis et appréciations aux agents (seulement les avis défavorables pour le 3ème vivier)	
		Etablissement des listes récapitulatives des agents candidats	
Lundi 18 février 2019	Date limite de transmission des dossiers et des listes récapitulatives au BE2FR		
Enseignants affectés dans les établissements d'enseignement supérieur, en services déconcentrés ou en administration centrale ou encore détachés dans un service relevant d'un autre ministère			
<p>Viviers 1,2 & 3</p>	Du jeudi 12 décembre 2018 au vendredi 17 janvier 2019	Constitution du dossier de candidature par le candidat relevant des viviers 1 et/ou 2	Candidats viviers 1 et 2
	Vendredi 17 janvier 2019	Date limite de dépôt du dossier de candidature complet au chef de service ou directeur de la structure	
		Date limite de transmission par mail du dépôt de candidature au BE2FR	
	Du lundi 21 janvier au lundi 18 février 2019	Vérification des candidatures et certification de la fiche de carrière	Chef de service ou directeur de la structure
		Définition des avis et rédaction des appréciations	
		Avis sur les agents éligibles au 3ème vivier	
		Communication des avis et appréciations aux agents (seulement les avis défavorables pour le 3ème vivier)	
		Etablissement des listes récapitulatives des agents candidats	
	Lundi 18 février 2019	Date limite de transmission des dossiers et des listes récapitulatives au BE2FR	